

**COMMUNE DE LORIGNE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2014 à 20 HEURES 30**

**Présents :** LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. LAURENT BONNIN. PHILIPPE GAILLARD. MAURICETTE BERNARD. JULIEN VIDARD. STEPHANE CORNUAUD. DOMINIQUE BERNARD. MARGARET JOYCE.

**ABSENTS :** Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Michel POUPARD

**1° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :** 120€ à chacune des associations de la commune (ACCA, ACAPE, Club des retraités et APE Lorigné-Pioussay), Prom'haies 50 €, Hôpital de Ruffec 50€, D4B Melle 25€, Donneurs de sang de Sauzé-Vaussais 25€, Secours catholique Sauzé-Vaussais 25€, Secours populaire Deux-Sèvres 25€, Banque alimentaire des Deux-Sèvres 25€, Association solidarité tiers monde 25€, ADMR Sauzé-Vaussais/Chef Boutonne 25€.

**2° TARIFS LOCATION SALLE DES FETES, LOCAL QUEUE D'AGEASSE ET CONCESSIONS CIMETIERE : location de la salle des fêtes :**

- Hors commune, une journée 85€, journée suivante 40€
- Habitant commune, une journée 60€, journée suivante 30€
- Vin d'honneur, soirée jeunes, loto et réunion association hors commune 40€
- Location commerciale 100€ par jour
- Location des couverts 0.40€ par personne
- Location des verres uniquement 0.15 € par personne
- Chauffage électricité 0.20€ du kwh
- Caution (à donner à la réservation) 100€
- 

Pour le local de Queue d'Ageasse : Associations de la commune, local et four, gratuit.  
Habitants de la commune pour fêtes privées, local et four 25€ la journée et local seul 20€ la journée. Pas de location du local et du four aux habitants et associations hors commune.

Le conseil maintient le tarif des concessions dans le cimetière, soit 25€ le m<sup>2</sup> (+les frais d'enregistrement) et 500 € la case du columbarium (+ les frais d'enregistrement).

**3° ENTRETIEN DES BORNES INCENDIE :** Le conseil ne souhaite pas reconduire la convention avec le syndicat d'eau, pour l'année 2014. Mme le Maire demande un devis à la SAUR pour la vérification des débits de 50 % des bornes incendie.

**4° ELECTIONS EUROPEENNES :** Le conseil a formé le bureau de vote pour les élections.

**5° FETE DU 8 JUIN :** Sur le terrain de Queue d'Ageasse, de 7h à 18h, brocante, marché de producteurs, démonstration du travail des mules poitevines.

**6° FETE DU 14 JUILLET** : un repas à midi, gratuit, est prévu sur les chaumes de Queue d'Ageasse, réservé aux habitants et électeurs de la commune. Animation avec Guy David et son accordéon.

**7° ECO HAMEAU ET BIBLIOTHEQUE** : Le conseil municipal, après avoir voté (11voix sur11) décide de l'abandon définitif des 2 projets. Le conseil demande l'annulation du budget lotissement, de son assujettissement à la TVA, de l'annulation des permis de construire ainsi que l'annulation des subventions obtenues.

**8° PARC EOLIEN SAUZE VAUSSAIS/MAIRE LEVESCAULT** : Après avoir voté (2 pour, 5 contre, et 4 abstentions) le conseil émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien, considérant leurs multiplications aux alentours défigurant ainsi le paysage.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le contrat de Mr Moineaud Alain est renouvelé pour une durée de 18 mois du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 décembre 2015.
- Le panneau publicitaire devant la mairie sera rénové.
- Un contrat sera signé avec la FDGDON pour détruire les taupes sur les terrains communaux.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 20h30.

A Lorigné le 26 mai 2014

Le Maire